

**Annexe à l'arrêté n°2023-3339/GNC du 22 novembre 2023
relatif à l'agrément d'une substance active et à l'homologation de produits
phytopharmaceutiques à usage agricole**

Historique :

Créée par : *Annexe à l'arrêté n°2023-3339/GNC du 22 novembre 2023 relatif à l'agrément d'une substance active et à l'homologation de produits phytopharmaceutiques à usage agricole* *JONC du 30 novembre 2023
Page 24453*

**ANNEXE à l'arrêté n° 2023- 3339 /GNC du 22 novembre 2023
relatif à l'agrément d'une substance active et à l'homologation de produits
phytopharmaceutiques à usage agricole**

Tableau I : Substance active agréée

Nom de la SA	Groupe	Numéro d'agrément	N°CAS	Phrases de risque	Durée d'agrément
FLUPROPANAT E SODIUM	HERBICIDE	23010310	22898-01-7	/	5 ans

Tableau II : Produits phytopharmaceutiques à usage agricole homologués

Nom produit	Groupe	Origine	Numéro d'homologation	Nom du fabricant	Substances actives	Concentration	identifiant usage	Phrases de risque	Durée d'homologation
BESTSELLER 100EC	Insecticide	Nouvelle Zélande	23020129	Adria Solutions de Protection des Cultures	alpha-cyperméthrine	100 g/L	Légumes crucifères, Maïs, Maïs doux, Oignons, Pâturage, Tomates (en extérieur)	H226, H302, H332, H316, H319, H373, H400, H432, H441	5 ans
DIFFERENCE® 250EC	Insecticide	Nouvelle Zélande	23020140	Adria Solutions de Protection des Cultures	difénoconazole	250 g/L	Asperges, Carottes, Brassicacées, Pommes de terre	H227, H303, H316, H319, H373, H411, H412	18/06/2025
GP FLUPROPANATE GRANULAR HERBICIDE	Herbicide	Australie	23020341	Granular Products Pty Ltd	Flupropanate	86,9 g/kg	Foresterie commerciale Espèces d'Araucaria, de Corymbia, d'Eucalyptus et de Pinus, Pâturages	RAS	5 ans
LAVRON®	Insecticide	Nouvelle Zélande	23020142	Adria Solutions de Protection des Cultures	lambda-cyhalothrine	250 g/L	Agrumes, Brassicacées fourragères et horticoles, Céréales, Cultures de graines de trèfle blanc, Haricots, Maïs, Maïs doux (semis), Oignons, Pommes de terre, Tomates des champs, Vignes	H330, H301, H313, H316, H319, H372, H400, H432	18/06/2025
METRIPHAR® 48SC	Herbicide	Nouvelle Zélande	23020343	Adria Solutions de Protection des Cultures	métribuzine	480 g/L	Asperges (dose adaptée au stade de développement), Carottes (post-levée), Lentilles (pré-levée), Luzerne, Maïs (pré-levée), Pois (Post-levée), Pommes de terre (dose : s'adapter aux conditions climatiques), Tomates	H302, H316, H319, H317, H373, H410, H421, H432	18/06/2025
STRADA	Herbicide	Nouvelle Zélande	23020344	Adria Solutions de Protection des Cultures	Pendiméthaline	400 g/M	Cultures fruitières, oignons	H303, H317, H371 / 373, H410, H421, H433	18/06/2025

Nom produit	Groupe	Origine	Numéro d'homologation	Nom du fabricant	Substances actives	Concentration	identifiant usage	Phrases de risque	Durée d'homologation
TUSAL	Fongicide	France	23020245	Tusal Timac Agro Espana SA	Trichoderma asperellum strains ICC012 T25 and TV1 / Trichoderma atroviride souche T11	100000000 UFC/g / 100000000 UFC/g	Arbres et arbustes, Aubergines, Citrouilles, Concombres, Courgettes, Cultures légumières, Laitues, Melons, Pastèques, Plantes ornementales, Poivre, Scaroles, Tomates	RAS	5 ans
VITIS	Insecticide	Nouvelle Zélande	23020146	Adria Solutions de Protection des Cultures	Benzoate d'émamectine	50 g/kg	Avocats, Vigne	H302, H361, H373, H318, H410, H411, H432, H441	5 ans

Liste I : Abréviations du système SGH utilisées pour les classes de toxicité et pour les phrases de risque

CODE	SIGNIFICATION
H200	Explosif instable
H201	Explosif : danger d'explosion en masse
H202	Explosif : danger sérieux de projection
H203	Explosif : danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection
H204	Danger d'incendie ou de projection
H205	Danger d'explosion en masse en cas d'incendie
H206	Danger d'incendie, effet de souffle ou de projection ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite
H207	Danger d'incendie ou de projection ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite
H208	Danger d'incendie; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite
H220	Gaz extrêmement inflammable
H221	Gaz inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H223	Aérosol inflammable
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
H228	Matière solide inflammable
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H230	Peut exploser même en l'absence d'air.
H231	Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et/ou une température élevée(s).
H232	Peut s'enflammer spontanément au contact de l'air
H240	Peut exploser en cas d'échauffement
H241	Peut s'enflammer ou exploser en cas d'échauffement
H242	Peut s'enflammer en cas d'échauffement
H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air
H251	Matière auto-échauffante ; peut s'enflammer
H252	Matière auto-échauffante en grandes quantités ; peut s'enflammer
H260	Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément
H261	Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant
H272	Peut aggraver un incendie ; comburant
H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H281	Contient un gaz réfrigéré ; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H300	Mortel en cas d'ingestion
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H305	Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H310	Mortel par contact cutané
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H320	Provoque une irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H340	Peut induire des anomalies génétiques
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques

CODE	SIGNIFICATION
H350	Peut provoquer le cancer
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H360F	Peut nuire à la fertilité
H360D	Peut nuire au fœtus
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H360Fd	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité
H361d	Susceptible de nuire au fœtus
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Peut-être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
H420	Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère

Liste II : Abréviations néo zélandaises du système HSNO utilisées pour les classes de toxicité et pour les phrases de risque, et leurs conversions en système SGH

HSNO	SGH
Gaz sous pression	
2.1.1A	H220
Liquide inflammable	
3.1A	H224
3.1B	H225
3.1C	H226
3.1D	H227
Liquides et/ou solides oxydants	
5.1.1A	H270
5.1.1B	H271
5.1.1C	H272
Toxicité aiguë	
6.1A	H300 Oral
6.1A	H310 Dermal
6.1A	H330 Inhalation
6.1B	H300 Oral
6.1B	H310 Dermal
6.1B	H330 Inhalation
6.1C	H301 Oral
6.1C	H311 Dermal
6.1C	H331 Inhalation
6.1D	H302 Oral

HSNO	SGH
6.1D	H312 Dermal
6.1D	H332 Inhalation
6.1E	H303
6.1E	H313
6.1E	H333
Aspiration	
Nouvelle catégorie	H304
Nouvelle catégorie	H305
Irritation des voies respiratoires	
Nouvelle catégorie	H305
Corrosif pour les métaux	
8.1A	H290
Corrosion/irritation cutanée	
8.2A	H314
8.2B	H315
8.2C	H316
6.3A	H315
6.3B	NON ADOPTÉ EN NZ
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	
8.3A	H318
6.4A	H319
NON ADOPTÉ EN NZ	H334

HSNO	SGH
Sensibilisation respiratoire	
6.5A	H334
Nouvelle catégorie	H335
Nouvelle catégorie	H336
Sensibilisation cutanée	
6.5B	H317
Nouvelle catégorie	1A
Nouvelle catégorie	1B
Mutagenicité sur les cellules germinales	
6.6A	H340
Nouvelle catégorie	H341
Cancérigènes	
6.7A	H350
6.7B	H351
Toxicité pour la reproduction	
6.8A	H360
6.8B	H361
6.8C	H362
Organes cibles toxiques (exposition unique)	
6.9A	H370
6.9B	H371
Nouvelle catégorie	H372

HSNO	SGH
Organes cibles toxiques (exposition répétée)	
6.9A	H372
6.9B	H373
Toxicité aquatique (aiguë à court terme)	
9.1A	H400
9.1B	H401
9.1C	H402
9.1D	Pas utilisé
Toxicité aquatique (chronique à long terme)	
9.1A	H410
9.1B	H411
9.1C	H412
9.1D	H413
Toxicité pour le sol	
9.2A,9.2B,9.2C & 9.3D	H421
Toxicité pour les vertébrés terrestres	
9.3A,9.3B & 9.3C	H433
Toxicité pour les invertébrés terrestres	
9.4A,9.4B & 9.3C	Pas de correspondance
9.4C	Pas de correspondance